

Image not found or type unknown



Parts sociales d'une personne morale

Par **Lauriane Sentenac**, le **31/10/2017** à **16:33**

Bonjour,

J'ai parcouru les différents sujets sans trouver de réponse à ma question, alors je me lance.
Admettons qu'une SARL soit détenue par une personne morale et par une personne physique.
Si la personne morale dépose le bilan, qu'advient-il de ses parts dans la SARL? Comment se passe la cession si cession il y a ?

Merci de votre aide!

Lauriane